

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Fonctions Support et Investissement Ingénierie biomédicale, Equipements généraux

Amiens, le 01^{er} décembre 2021

LA DIRECTRICE GENERALE DU CHU AMIENS PICARDIE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu la note de service n°28/15 du 3 juin 2015 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Sébastien FLOREK en qualité de responsable des Services Numériques ;

Vu la note de service n°24/17 du 06 mars 2017 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Alexandre JABORSKA en qualité d'Ingénieur Responsable de l'ingénierie biomédicale et des équipements généraux du C.H.U. d'Amiens à compter du 01 mars 2017 ;

Vu la note de service n°128/18 du 3 décembre 2018 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Yahia BEHLOULI en qualité d'Ingénieur Général du Pôle Fonctions Support et Investissement du C.H.U. d'Amiens à compter du 5 décembre 2018 ;

Vu l'affectation depuis le 02/09/2013 de Monsieur Brice NORD, ingénieur hospitalier titulaire, au Département des Ressources Biomédicales ;

Vu l'affectation depuis le 01/06/1983 de Monsieur Laurent BENARD, ingénieur hospitalier titulaire au Génie Biomédical (désormais dénommée Département des Ressources Biomédicales) ;

Vu la note de service n°109/2021 du 4 octobre 2021 annonçant la nomination de Madame Houda BEAUGE en qualité de Directrice des Affaires Médicales à compter du 08 novembre 2021 ;

DECIDE

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Monsieur Alexandre JABORSKA, Ingénieur en Chef à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du C.H.U. Amiens Picardie :

Tous les documents relatifs à la gestion du département de l'ingénierie biomédicale et des équipements généraux à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics

- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés à procédure adaptée de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)
- 5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion de l'ingénierie biomédicale et des équipements généraux à l'exception :

- ⇒ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇒ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇒ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇒ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de Surveillance.
- ⇒ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇒ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇒ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre JABORSKA, Ingénieur en Chef, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Yahia BEHLOULI, Ingénieur Général du Pôle Fonctions Support et Investissement puis à Monsieur Sébastien FLOREK, Directeur des services numériques.

Article 3 : En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Monsieur Alexandre JABORSKA, Ingénieur en Chef, délégation de signature est également donnée à Monsieur Brice NORD et Monsieur Laurent BENARD, ingénieurs, à l'effet de signer tous les documents relatifs à la gestion du département de l'ingénierie biomédicale et des équipements généraux et ressortissant à leurs attributions, dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 et ne dépassant pas un montant de 15.000,00 Euros, particulièrement pour les commandes.

Article 4 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

L'Ingénieur Général,

Yahia BEHLOULI

La Directrice Générale

Danielle PORTAL

L'Ingénieur en Chef

Alexandre JABORSKA



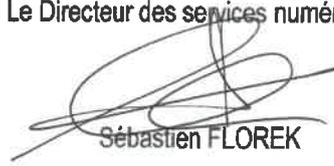
L'Ingénieur

Brice NORD



Le Directeur des services numériques

Sébastien FLOREK



L'Ingénieur

Laurent BENARD

